



SNPS Info

22 mai 2015

NOTRE POSITION QUANT AU RÉGIME DE FIN DE CARRIÈRE

Comme annoncé hier dans notre dernier SNPS-Info, le Conseil National du SNPS s'est réuni ce 22 mai. Il se compose d'un panel de délégués de Bruxelles-Capitale et des 10 provinces.

Après de longues heures de débat, tel un Parlement, vos représentants ont pu émettre leur vote par province : soit favorable, soit défavorable au projet d'arrêté royal de régime de fin de carrière. Au terme d'un vote démocratique, 2/3 des membres élus au sein du Conseil National se sont déclarés favorables au régime de fin de carrière avec, néanmoins, des amendements et des assurances à obtenir dans le cadre de la finalisation des textes.

Il est évident que ce régime de fin de carrière n'est que partiellement satisfaisant et ne répond que partiellement à vos attentes, mais le SNPS est responsable et a pris ses responsabilités. En effet, à l'approche de la mise en place du Comité National des pensions, laisser les policiers sans aucun régime de fin de carrière (mais les abandonner au régime général de pension anticipée au plus tôt à 62 ans voire à 63 ans), les laisser sans prévisibilité de leur âge de pension et pire sans reconnaissance de leur métier spécifique, ... nous a paru être un mauvais signal.

Le SNPS a pu, au fil des bilatérales et des négociations, préciser ses points de rupture et obtenir des améliorations par rapport à l'Accord de Gouvernement relatif à notre régime de fin de carrière.

Nous nous engageons à organiser des réunions d'info pour vous expliquer ledit régime de fin de carrière et répondre objectivement à vos questions. Ce n'est pas simple et le calcul se doit d'être individualisé : quel est l'âge de pension anticipée, avez-vous une carrière longue, quelle est votre durée de carrière pondérée, pourrez-vous obtenir (c'est un droit) votre non-activité rémunérée préalable à la pension à l'âge de 58 ans, quel sera le montant de votre traitement d'attente, ... seront autant de questions auxquelles nous répondrons.

Nous constatons que d'autres vous désinforment et le déplorons, rappelez-vous que le 1^{er} Ministre nous a dit que nous « donner » un régime de fin de carrière plus favorable constituerait une « déclaration de guerre » aux yeux des trois autres syndicats politiques.

Nous reviendrons vers vous après le week-end de Pentecôte avec plus de détails, mais soyez d'ores et déjà assurés que nous venons de prendre une décision démocratique difficile mais qui nous apporte une reconnaissance de notre métier très spécifique et un régime de fin de carrière pour les années à venir...

Gert Cockx
Président national

**Confiance en
l'avenir !**

